

Dossier suivi par : M. Raphaël SICOT
Mail : r.sicot@tours-metropole.fr

Mairie de Sorigny
28 rue Nationale
37250 SORIGNY

A Tours, le 15 avril 2022

Objet : Révision générale du PLU – ZAC ISOPARC

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous suite à votre courrier transmis par courriel le 8 avril 2022, concernant la révision générale du PLU de Sorigny et l'évolution de la zone ISOPARC, par lequel vous demandez au SMAT :

- De s'engager à confirmer la vocation d'ISOPARC comme étant le pôle économique du Sud de la Métropole Tourangelle
- De confirmer l'extension future d'ISOPARC, pour répondre aux besoins d'accroissements de l'agglomération
- D'entériner l'ensemble du périmètre d'ISOPARC (235ha actuels + extension de 48ha) comme partie intégrante du projet de SCoT

Cette demande intervient en particulier à la suite d'échanges entre la municipalité et les services de l'Etat, qui souhaitent obtenir le positionnement du SMAT sur cette extension, notamment au regard de la révision du SCoT et de la future application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévu par la loi Climat et Résilience.

Sur le plan juridique, il paraît important de rappeler qu'il n'est ni possible d'appliquer par anticipation les futures dispositions du SCoT en cours de révision, ni possible pour les services de l'Etat d'imposer l'application de la loi Climat et Résilience aux PLU en cours de révision. En conséquence, le SMAT peut seulement apporter une réponse à la lumière du SCoT de 2013, actuellement en vigueur.

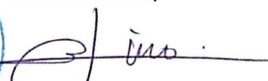
A ce titre, le SCoT de 2013 prévoit une consommation d'espace de 1094 ha pour les activités économiques et les infrastructures sans répartition par secteur. Ce chiffrage n'étant pas atteint, il ne peut être envisagé de contraindre une commune à limiter la consommation d'espace au regard de cette donnée. En outre, la zone d'activité d'ISOPARC est identifiée dans le PADD comme « espace préférentiel d'extension urbaine à dominante économique ».

Conformément au code de l'urbanisme, le SMAT vous transmettra un avis officiel lors de la phase de consultation des personnes publiques associées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Le Président,


Benoist PIERRE